

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 NOVEMBRE 2017

DELIBERATION N°BC/2017.00384

PROGRAMMATION 2017 DU CONTRAT DE VILLE : QUATRIEME TRANCHE

Le Bureau communautaire a été convoqué le 08 novembre 2017

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de présents : 49

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 49

Membres titulaires présents :

M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE,
M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER,
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN,
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON,
M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,
M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ
GRAIL, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN,
M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Michel MAISONNETTE,
M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI,
M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU,
M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER,
M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON,
M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES,
M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER,
M. Denis BARRIOL, M. Marc CHAVANNE, M. Gilles ESTABLE, M. Guy FRANCON,
M. Roland GOUJON, M. Daniel JACQUEMET, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ,
M. Yves MORAND, M. Jean-Philippe PORCHEROT

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 20 novembre 2017

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20171010-D2017003840-DE

DATE D'AFFICHAGE :20171120

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 NOVEMBRE 2017

PROGRAMMATION 2017 DU CONTRAT DE VILLE : QUATRIEME TRANCHE

La loi du 21 février 2014 de programmation de la ville et de la cohésion urbaine redéfinit les quartiers prioritaires à partir du critère unique de concentration urbaine de pauvreté et instaure un nouveau contrat, le contrat de ville urbain et social pour la période 2015-2020.

Par délibération du Conseil Communautaire du 30 juin 2015, le Contrat de Ville 2015-2020 a été adopté. Ce Contrat de Ville est constitué d'un contrat cadre porté par Saint-Etienne Métropole et décliné en conventions d'application communales et thématiques. Il définit une nouvelle géographie prioritaire, et concerne ainsi 39 quartiers sur 12 communes concernant 70 000 habitants.

Les trois priorités repérées sur le territoire pour réduire les écarts entre ces quartiers et le reste du territoire urbain sont les suivantes :

- renforcer le développement social du territoire et accompagner l'autonomie de ces habitants ;
- améliorer le cadre de vie des habitants des territoires prioritaires de Saint-Etienne Métropole ;
- développer l'activité économique et favoriser l'emploi.

Pour 2017, un appel à projet a été lancé. 348 projets ont ainsi été recensés. 79 projets sollicitent le soutien financier de Saint-Etienne Métropole.

Le Bureau en date du 23 mars 2017 a validé le financement de 48 projets au titre de la tranche 1 à hauteur de 301 400 € en fonctionnement et 80 500 € en investissement.

Le Bureau en date du 18 mai 2017 a validé le financement de 13 projets au titre de la tranche 2 à hauteur de 67 100 € en subventions de fonctionnement.

Le Bureau en date du 14 septembre 2017 a validé le financement de 10 projets au titre de la tranche 3 à hauteur de 24 000 € en fonctionnement et 34 170 € en investissement.

Au titre de la quatrième tranche de programmation du Contrat de Ville, Saint-Etienne Métropole propose de soutenir 2 projets et de prévoir une dotation supplémentaire pour 2 actions santé et emploi. Cette tranche complémentaire représente un financement à hauteur de 23 378 € (cf annexe 1), dont 19 000 € en fonctionnement et 4 378 € en investissement, réparti de la manière suivante :

PRIORITES DU CONTRAT DE VILLE	Nombre d'actions	Montant accordé
Renforcer le développement social du territoire et accompagner l'autonomie de ces habitants	2	16 000 €
Améliorer le cadre de vie des habitants des territoires prioritaires de Saint-Etienne Métropole	1	4 378 €
Développer l'activité économique et favoriser l'emploi	1	3 000 €
TOTAL		23 378 €

Pour les subventions en fonctionnement supérieures à 23 000 € et pour toutes subventions en investissement quel que soit le montant, des conventions seront signées.

En revanche, dans un souci de simplification des démarches administratives et financières avec les associations, le mandatement des subventions inférieures à 23 000 € s'effectuera en un seul versement après notification.

En contrepartie, les associations et autres structures bénéficiaires devront conduire les actions conformément aux moyens projetés et s'engageront à fournir le compte rendu d'exécution de leurs actions.

Le non-respect de leurs obligations aura pour effet le reversement de tout ou partie de l'aide financière attribuée.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la quatrième tranche de programmation du contrat de ville :**
- **approuve le versement en une fois des subventions versées aux associations bénéficiant d'une aide financière inférieure à 23 000 € en fonctionnement ;**
- **approuve le conventionnement avec l'Office public de Firminy en investissement ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les conventions ;**
- **les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget de l'exercice 2017 (Politique ville) :**
 - **dépenses de fonctionnement : chapitre 65 - article 6574 ;**
 - **dépenses d'investissement : chapitre 20 – article 204 172.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU

ANNEXE 1

Priorité n°1: Renforcer le développement social du territoire et accompagner l'autonomie de ses habitants

intitulé de l'action et porteur	Territoire concerné	Objectifs de l'action	Coût de l'action	Contribution SEM (PV)
Aide aux victimes – SAUEGARDE 42	Transversale agglomération	Réparation matérielle, psychologique, sociale des victimes d'infraction pénale dans une perspective de restauration du lien au plan intrafamilial et de l'environnement social : revivre en confiance dans la société, y reprendre place – contribution à la lutte contre le sentiment d'insécurité et prévention d'effets secondaires.	89 665	13 000
Médiation santé dans les quartiers de la politique ville MUTUALITE LOIRE (complément de dotation)	Transversale agglomération	Améliorer l'accès aux droits de santé, à la prévention, aux dépistages et aux soins des personnes résidant dans les quartiers de la politique de la ville	119 068	3 000
		TOTAL PRIORITE N° 1- FONCTIONNEMENT	208 733	16 000

Priorité n°2: Améliorer le cadre de vie des habitants des territoires prioritaires de l'agglomération

intitulé de l'action et porteur	Territoire concerné	Objectifs de l'action	Coût de l'action	Contribution SEM (PV)
Chantier d'embellissement participatif des espaces communes – OPH FIRMINY	Firminy - LAYAT	Améliorer le cadre de vie, réduire les risques de dégradations et d'incivilités, favoriser l'implication des locataires dans l'amélioration de leur cadre de vie et favoriser les liens intergénérationnels ...	5 473	4 378
		TOTAL PRIORITE N° 2 – INVESTISSEMENT	5 473	4 378

Priorité n°3: Développer l'activité économique et favoriser l'emploi

intitulé de l'action et porteur	Territoire concerné	Objectifs de l'action	Coût de l'action	Contribution SEM (PV)
Coopérative Jeunesse de Services - Talents croisés (complément de dotation)	Quartiers prioritaires de la vallée du Gier	Accompagner des jeunes de 16 à 20 ans pour qu'ils mettent sur pied leur propre entreprise coopérative afin d'offrir des services au sein de leur quartier	41950	3000
		TOTAL PRIORITE N° 3 – FONCTIONNEMENT	41950	3000

